



EUROPE ECOLOGIE NORD – PAS DE CALAIS

212 rue Gambetta

59000 Lille

03 20 31 64 56

nord-pas-de-calais.regions-europe-ecologie.fr

Lille, le 1^{er} mars 2010

**Monsieur Jacques BOLLE,
Président de FFM
Monsieur Patrick HUET,
Président du CODEVER
Madame France WOLF,
Membre du Bureau National FFMC
FEDERATION FRANCAISE DE
MOTOCYCLISME
74 avenue Parmentier
75011 PARIS**

Dossier suivi par : Mélanie VALLEE

Objet : Elections Régionales 2010 – Réponse à votre sollicitation

Messieurs les Présidents,

Dans le cadre de la Campagne des Elections Régionales de 2010, vos associations FFM, CODEVER et FFMC ont sollicité la Liste Régionale Europe Ecologie Nord-Pas de Calais, afin que nous répondions à votre questionnaire. Nous vous en remercions.

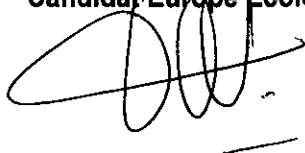
C'est avec la plus grande attention que nous avons complété point par point votre questionnaire, que vous trouverez ci-joint.

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site de campagne à l'adresse suivante : <http://nord-pas-de-calais.regions-europe-ecologie.fr/>. Notre réponse à votre sollicitation y sera publiée.

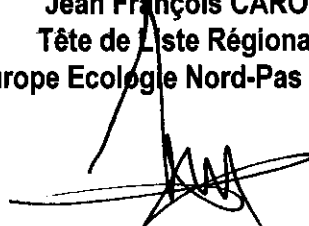
Vous remerciant de votre initiative,

Nous vous prions de croire, Messieurs les Présidents, en nos sincères salutations.

Dominique PLANCKE
Président de la Commission
Transports et Infrastructures
Conseil Régional Nord-Pas de Calais
Candidat Europe Ecologie



Jean François CARON
Tête de Liste Régionale
d'Europe Ecologie Nord-Pas de Calais





Questionnaire pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010

Réponses de la liste Europe Ecologie Nord-Pas de Calais menée par Jean-François CARON

Thématique « prise en compte des usagers des deux roues motorisées (2RM) »

- 1. Prise en compte des 2RM : si vous êtes élu(e), vous engageriez-vous à prendre en compte les 2RM comme un moyen de transport à part entière : intégration des 2RM dans les plans de déplacements urbains (PDU), équivalence au co-voiturage, stationnements adaptés ?**

OUI

Le Conseil Régional subventionne les PDU des Autorités Organisatrices de Transport chargées de leur élaboration dans les agglomérations. Ces PDU doivent prendre en compte l'ensemble des modes de déplacements, y compris les 2RM et chaque mode de déplacement doit être promu dans sa « zone de pertinence ».

En ce sens, l'intérêt des 2RM peut être valorisé au regard de ses émissions de CO² par kilomètre et par personne transportée. En comparaison au co-voiturage seules les 2RM petites cylindrées semblent pertinents.

S'agissant des cyclomoteurs, nous, Europe Ecologie, sommes favorables à un renforcement des normes anti pollution de ces véhicules. En effet, la part d'hydrocarbures imbrûlés par ces modes de combustion ne nous paraît pas acceptable. En tout état de cause, nous ne sommes pas favorables à l'utilisation des pistes cyclables par ces cyclomoteurs.

- 2. Infrastructures routières : les infrastructures routières sont essentiellement conçues pour l'automobile et de nombreux aménagements peuvent aggraver les conséquences d'une accident pour les usagers de 2 RM... Si vous être élu(e), rendriez-vous obligatoire la prise en compte des spécificités des 2RM dans la conception des routes et des aménagements urbains ?**

Le Conseil Régional Nord/Pas de Calais ne cofinance plus les routes nationales ou les anciennes routes nationales transférées aux Départements depuis l'entrée en vigueur du nouveau Contrat de Projets 2007-2012. Pour autant, un certain nombre d'opérations routières relevant du Contrat de Plan précédent doivent continuer d'être financées jusqu'à leur terme. Dans ce cadre, les élus Verts ont toujours défendu la qualité des infrastructures plutôt que leur quantité. Les caractéristiques de qualité comprennent pour les 2RM les niveaux de glissance des peintures, les degrés de protection des glissières, les dispositifs anti-bruit ainsi que pour les deux roues légers (vélos et cyclomoteurs) , le rétablissement systématique des voiries secondaires coupées par les grandes infrastructures.

Sur le trafic automobile, à la différence d'autres partis politiques, Europe Ecologie considère l'intérêt et l'impact des infrastructures vis-à-vis de l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, conducteurs de 2RM, automobilistes, conducteurs de poids lourds), ainsi que vis-à-vis de l'environnement naturel.

- 3. Education et sensibilisation à la sécurité routière : la FFMC, avec les militants de ses 79 antennes départementales, mène des actions de formation et de sensibilisation à la sécurité routière au sein des établissements scolaires. Si vous êtes élu(s), seriez-vous prêt(e) à soutenir ces actions, par exemple en subventionnant ou facilitant la réalisation de ces interventions ?**

OUI DANS LES LYCEES

Le Conseil Régional n'intervient pas sur la sécurité routière au titre de sa compétence générale. En revanche, les élus Verts au Conseil Régional ont initié des plans de déplacements scolaires et des Agendas 21 dans les lycées dont il a la charge. Dans ce cadre des plans de déplacements scolaires et des Agendas 21, Europe Ecologie soutiendra les actions de sécurité routière. En tout état de cause, un des axes du programme d'Europe Ecologie étant la promotion du vélo dans les lycées, la priorité ira au développement de la pratique de ces modes de déplacement ainsi que des modes non polluants (marche et transports en commun).

Thématique « sports mécaniques »

- 1. Comme 62 % des Français (sondage Ipsos – septembre 2009), considérez-vous que les sports mécaniques ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel de l'écologie ?**

IL N'Y A PAS D'AUTEL DE L'ECOLOGIE

En Nord/Pas de Calais, le Conseil Régional est sollicité pour subventionner l'Enduropale du Touquet. Considérant l'impact environnemental très important de cette manifestation, les élus Verts s'y sont toujours opposés et les Elus d'Europe Ecologie voteront dans le même sens. De façon générale, nous considérons que les sports mécaniques doivent se dérouler sur les circuits dédiés existants et qu'à l'instar de la qualité économique et sociale, ils doivent répondre aux enjeux écologiques du 21^{ème} siècle. Pour Europe Ecologie, l'écologie n'est pas un autel de sacrifices, il s'agit d'un enjeu d'avenir. Si les sports mécaniques permettent d'améliorer l'efficacité des moteurs et si les compétitions sont éco-responsables, nous soutiendrons, dans le sens de l'intérêt général, l'objectif écologique de division par 4 ou 5 les émissions de gaz à effet de serre et d'atteinte d'une empreinte écologique acceptable. Ces objectifs sont inscrits dans la loi, il ne s'agit pas d'une exclusivité d'Europe Ecologie.

- 2. Soutien aux sports mécaniques : si vous êtes élu(e), seriez-vous disposé(e) à voter des subventions pour soutenir des événements de sports mécaniques dans votre collectivité territoriale ?**

NON

Aujourd'hui, les conditions ne sont pas réunies pour qu'Europe Ecologie soutienne une subvention à un événement de sport mécanique. Pour autant, dans les conditions exposées ci-dessus, les contributions d'un tel événement aux objectifs écologiques devront être examinées.

- 3. Circuits de sports mécaniques : si vous êtes élu(e), seriez-vous disposé(e) à favoriser la création d'un circuit de sports mécaniques à vocations sociale, éducative et sportive dans votre collectivité territoriale ?**

NON

Il existe déjà un circuit de sports mécaniques à Lezennes et un tel autre investissement n'est pas prioritaire en Nord/Pas de Calais.

Thématique « loisirs verts »

- 1. Destination des chemins ruraux : bien que les chemins ne relèvent pas de la compétence du Conseil Régional, votre avis sur l'usage de ces voies de circulation nous intéresse. D'après vous, les chemins ruraux doivent-ils rester destinés à accueillir toutes les formes de randonnées, y compris motorisés ?**

NON

Europe Ecologie est favorable à la promotion de randonnées à pied ou à vélo qui semblent incompatibles avec une pratique massive de loisirs motorisés. Seul l'accès des personnes handicapées à certains sites naturels grâce à des véhicules motorisés nous paraît souhaitable et acceptable.

- 2. Loisirs verts motorisés et Parcs Naturels Régionaux : un nombre croissant de chartes stipule que les loisirs verts motorisés sont incompatibles avec les objectifs des PNR, et qu'ils doivent être exclus, par principe, même lorsqu'ils sont organisés ou encadrés. Si vous êtes élu(e), soutiendrez-vous cette politique ?**

OUI

- 3. Sauvegarde du patrimoine et formation des pratiquants : si vous êtes élu(e), seriez-vous disposé(e) à voter des subventions pour soutenir...**

... la Journée des Chemins (www.journeedeschemins.fr) ?

NON

... des actions de formation des adeptes des loisirs verts motorisés aux bonnes pratique ?

NON

La Journée de Chemins vise à entretenir ou rétablir des chemins ruraux ou forestiers en déshérence et cet objectif est partagé par Europe Ecologie.

En revanche, la mise à disposition de ces sentiers et chemins pour la pratique des sports motorisés de plein air doit faire l'objet de circonstances particulières et en aucun cas systématique comme le préconise cette initiative. Nous ne pouvons donc y souscrire.